

## **PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 7 DECEMBRE 2022**

### **Etaient présents ou représentés :**

**Communauté de Communes Buëch-Dévoluy** : PANSERI Jean-Marc, BONNARDEL Jérôme, GILARDEAU Christian, ROGOU Marie-Paule, SELLIER Jacques.

**Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar** : ACHIN Richard, DABAT Marc, DESSEIN Aurélie, ESCALLE Jean, GARCIN Bernard représenté par RAYNE Jean-Michel (pouvoir), MACLE Josiane, MOREL Christian, BOYER Pierre suppléant de PY Martine, RAYNE Jean-Michel, ROUSTANG Benoît, SARRAZIN Bruno.

**Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance** : ESTACHY Jean-François, PONS Julien, SOLOMIAC Florence.

**Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance** : AILLAUD Jean-Baptiste, ALLEGRA Francesco, LAZARO Marie-Christine suppléante de ARNAUD Jean-Michel, BOUTRON Claude, DAVID Isabelle suppléante de BUTZBACH Pimprenelle, COMBE Hervé, DIDIER Roger représenté par BOUTRON Claude (pouvoir), DUGELAY Denis, GRIMAUD Roger, MOSTACHI Ginette.

### **Etaient absents ou excusés :**

**Communauté de Communes Buëch-Dévoluy** : ACANFORA Christiane, AQUINO Roger, BARTHELEMY Monique, BOURGAT Michel, BRIOULLE Jean-Pierre, CONTOZ Jean-François, DE BONNAULT Marie-José, FRANCOU Jacques, FROGET Alain, IDELOVICI Richard, LAURENS Jean, ALLEMAND Georges, RICOU CHARLES Michel, ROUSSEAU Jean, VERBAUWEN Marie-Josèphe.

**Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar** : BELLON Marie, BERNARD Julie, BICAIS Jean-Jacques, BLACHE Jean-Luc, BONNABEL Eveline, BOYER Christophe, CARLUE Ivan, CATINOT Simon, COLLE Jean-Pierre, COLLIN François, DISDIER Christophe, DUMAS Christian, GINSBERG RIGAUD Catherine.

**Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance** : ARNAUD Rolland, BONNAFFOUX Joël, BORRELLY Alexandre, BOURGADE Béatrice, CHEVALIER Florence, CLAUZIER Élisabeth, FEUILLASSIER Béatrice, KUENTZ Adèle, LEFORT Dominique, REYNAUD Laurent, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, TAIX Marie-Laure.

**Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance** : ALLEC Patrick, AYACHE Serge, BROCHIER Jean-Louis, COSTORIER Rémi, GAY-PARA Michel, GRENIER Maryvonne, HUBAUD Christian, JOUBERT Claudie, LOUCHE Frédéric, MULLER Christian, ODDOU Rémy.

### **Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :**

M. Raphaël GUILLÉ, commune de Chabottes (CC Champsaur-Valgaudemar),

M. Didier MONFORT, commune d'Ancele (CC Champsaur-Valgaudemar),

P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation,

L. NIVOU, chargée de mission Transition énergétique.

### **Ordre du jour de la séance :**

- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2022
  - ✓ Points d'information sur la révision :
    - Présence et présentation du bureau d'études retenu ;
    - Gouvernance et concertation territoriale ;
    - Intégration du projet de recherche MALTOSE ;
  - ✓ Délibérations :
    - Ordonnances de modernisation des SCoT et hiérarchie des normes ;
    - Modification du RIFSEEP ;
    - Décision Modificative n°1 au budget 2022
  - ✓ Questions diverses.
- 

### **QUORUM, DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

M. ROUSTANG rappelle que cette séance fait suite à un premier Conseil syndical convoqué pour le 30 novembre 2022, mais pour lequel le quorum n'a pas été atteint. Le quorum n'est donc pas nécessaire pour voter les délibérations à l'ordre du jour de cette seconde séance du Conseil syndical.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : M. Jérôme BONNARDEL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 27 OCTOBRE 2022**

Le projet de procès-verbal du Conseil syndical du 27 octobre 2022 n'appelle aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

### **POINT D'INFORMATION SUR LA REVISION / PRESENCE ET PRESENTATION DU BUREAU D'ETUDES ALPICITE**

Benoît ROUSTANG rappelle les motivations de la mise en révision du SCoT, et l'impact particulier de la loi Climat et Résilience sur les travaux à venir.

Nicolas BREUILLOT, gérant de la société Alpicité retenue pour accompagner le Syndicat Mixte dans la révision du SCoT, présente l'organigramme du groupement qui interviendra sur cette mission :

- Nicolas BREUILLOT sera le référent du dossier pour le SCoT. Il présente les différents intervenants de la société Alpicité ;
- Laurent SGARD, de la société MEDIATERRE, sera en charge de l'évaluation environnementale ;
- La société ADEQUATION travaillera sur l'analyse des besoins à court, moyen et long terme sur les thématiques habitat, commerce, mobilité ;
- Cyril GINS et Amaël RAPHANEAU interviendront sur le paysage et l'architecture, pour apporter un regard plus précis sur ces sujets et notamment sur le volet patrimonial.

Benoît ROUSTANG rappelle l'importance de tenir le calendrier prévu pour terminer la révision avant l'automne 2025, avant les prochaines élections municipales.

Nicolas BREUILLOT note que pour tenir ces délais, l'arrêt du document révisé devra se faire nécessairement fin 2024 pour intégrer les phases de consultations administratives.

Le diagnostic sera une mise à jour par rapport à l'évaluation de 2019 et intégrera le changement de périmètre du SCoT ainsi que les évolutions législatives (ZAN, loi ENR en cours d'examen...). Ce travail occupera les six premiers mois de la mission.

Le projet de territoire (Projet d'Aménagement Stratégique – PAS) devra être débattu début 2024.

Benoît ROUSTANG rappelle que ce projet de territoire ne part pas de rien. Beaucoup d'ingénierie a été financée par les EPCI dans le cadre de Petites Villes de Demain, d'Action Cœur de Ville, des contrats de stations et des espaces valléens... Il faudra réutiliser ces données et ces réflexions.

Nicolas BREUILLOT souligne la nécessité de mettre de la transversalité et de trouver un destin commun entre toutes ces initiatives.

Benoît ROUSTANG indique également son souhait que ce projet de territoire soit travaillé avant d'évoquer tous les sujets liés au ZAN.

Nicolas BREUILLOT note que le PAS est vraiment le document essentiel du SCoT. Il faudra réfléchir à 20 ans mais avec des objectifs tous les dix ans. En ce qui concerne le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), il s'agit des règles de mise en œuvre qui découlent du projet de territoire. Il faudra veiller à la cohérence des règles avec le PAS.

Nicolas BREUILLOT attire l'attention des élus sur la marge de manœuvre très faible en matière de délais pour les prises de décision, pour tenir le calendrier prévu. A partir de l'été 2023, l'investissement du conseil syndical devra être important.

M. PANSIERI demande comment s'articule le projet SCoT du territoire et les objectifs qui seront assignés à l'Espace Alpin dans le cadre du travail réalisé par la conférence des SCoT.

Benoît ROUSTANG rappelle l'importance d'avoir un projet de territoire avant de rentrer dans les calculs et les répartitions d'hectares.

Nicolas BREUILLOT note l'importance de définir une trajectoire commune. Le ZAN sera compliqué si on réfléchit par morceaux de territoire.

M. PANSIERI redit son inquiétude vis-à-vis du document issu de la conférence des SCoT, car la primauté est largement donnée aux besoins du ski.

Mme DESSEIN demande comment est envisagée la concertation citoyenne dans le dispositif de la révision. Benoît ROUSTANG indique qu'un point de l'ordre du jour aborde ce point un peu plus tard dans la réunion.

M. GRIMAUD demande à Nicolas BREUILLOT quelle sera la matière pour réaliser ce diagnostic ? à partir de quoi sera réalisé cet état des lieux ?

Nicolas BREUILLOT indique qu'il y aura une phase de terrain incontournable. Et sinon le groupement utilisera des bases de données officielles comme celles de l'INSEE. Un observatoire commun sera créé entre le SCoT et le groupement d'études.

## **POINT D'INFORMATION SUR LA REVISION / GOUVERNANCE ET CONCERTATION TERRITORIALE**

Benoît ROUSTANG présente les différentes instances de coordination, de suivi et de pilotage de la révision du SCoT. Aux côtés du comité technique et du comité de Pilotage, il est proposé de créer trois groupes de travail thématiques ouverts aux élus volontaires du Conseil Syndical pour participer aux travaux de la révision.

M. ACHIN demande si ces groupes de travail seront ouverts aux suppléants des délégués SCoT.

Benoît ROUSTANG répond par l'affirmative. Il indique qu'il s'agit de groupes de travail très ouverts, y compris à des personnes non élues au SCoT.

Mme DESSEIN demande des précisions sur la composition du comité technique : quels acteurs sont intégrés dans ce comité technique ? A quel moment des acteurs un peu alternatifs peuvent travailler sur la révision du SCoT ? (Exemple : la Fabrique des Transitions).

Benoît ROUSTANG répond que l'expression de ce type de structures se fera plutôt en groupes de travail, en réunion publique ou via les registres prévus dans le cadre de la concertation.

M. PANSIERI demande comment les travaux de ces groupes de travail seront pris en compte dans la révision ?

Benoît ROUSTANG indique que le groupe de travail permettra d'alimenter la révision en intégrant la parole des élus. Il faudra néanmoins être attentifs à la tenue du calendrier.

Mme DAVID demande de quelle manière a été déterminée la composition du comité de pilotage ? Quelle sera la hiérarchie de la prise de décision ?

Benoît ROUSTANG indique que la composition du comité de pilotage a été déterminée par le Bureau syndical (le Président + 6 élus de la communauté d'agglomération + 2 élus par communauté de communes). Les désignations nominatives des élus siégeant au COPIL ont été demandées aux EPCI. Le pouvoir de décision restera au Conseil syndical et au Bureau syndical. Le rôle du COPIL est le lien avec les EPCI.

Benoît ROUSTANG présente le dispositif prévu pour rencontrer les communes du périmètre du SCoT dans le cadre de la révision du SCoT.

M. GILARDEAU et Mme ROGOU indiquent que ce dispositif sera très lourd en termes de quantité de travail.

M. BONNARDEL note, quant à lui, que la rencontre de 78 communes sur l'année 2023 paraît réaliste, et qu'il est important d'écouter les maires.

#### **POINT D'INFORMATION SUR LA REVISION / INTEGRATION DU PROGRAMME DE RECHERCHE MALTOSE**

Benoît ROUSTANG et Lucile NIVOU présentent le programme de recherche MALTOSE. Benoît ROUSTANG précise qu'une demande de financement a été formulée auprès de l'ADEME pour dédommager le temps de travail de l'équipe sur ce projet.

Cette présentation n'appelle pas de remarque particulière.

#### **DELIBERATION « ORDONNANCES DE MODERNISATION DES SCOT ET HIERARCHIE DES NORMES »**

Pascal SAUTY présente deux ordonnances de 2020 qui visent pour l'une à moderniser le contenu des SCoT, pour l'autre à rationaliser la hiérarchie des normes applicable aux documents d'urbanisme.

**A l'unanimité des membres présents ou représentants, le Conseil Syndical :**

- **Décide de faire application par anticipation des dispositions du code de l'urbanisme dans leur rédaction issue de l'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale et de l'ordonnance n°2020-745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicable aux documents d'urbanisme,**
- **Approuve l'application par anticipation du nouveau régime rationalisant la hiérarchie des normes applicable aux documents d'urbanisme et des dispositions relatives au contenu modernisé du SCoT à la procédure de révision en cours, prescrite le 28 novembre 2019,**

- **Autorisent le Président à accomplir et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,**
- **Chargent le Président de mettre en œuvre la présente délibération.**

#### **DELIBERATION « RIFSEEP »**

Le RIFSEEP (« régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ») constitue le nouveau dispositif indemnitaire de référence, et a été mis en place au sein du Syndicat Mixte de l'Aire Gapençaise par une délibération du 15 avril 2021.

Cette délibération propose l'augmentation des plafonds annuels des deux primes constituant le RIFSEEP du Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise, en raison de l'inflation. Elle a reçu l'avis favorable du Comité Technique.

**A l'unanimité des membres présents ou représentants, le Conseil Syndical décide:**

- **de modifier les montants plafonds annuels inscrits dans la délibération DCS/2021/07 instituant le RIFSEEP au sein du syndicat mixte du SCoT de l'Aire gapençaise ;**
- **d'inscrire les crédits correspondants au budget.**

#### **DELIBERATION « DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2022 »**

Benoît ROUSTANG indique que le passage au M57 a suscité un changement de logiciel dont le coût n'était pas prévu au budget. Cette délibération vise donc à créditer le montant nécessaire.

**A l'unanimité des membres présents ou représentants, le Conseil Syndical :**

- **Valide la décision modificative n° au budget 2022 ;**
- **Mandate le Président pour sa mise en application.**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **❖ Avis exprimés par le Syndicat Mixte depuis le dernier Conseil syndical**

Benoît ROUSTANG informe les élus du conseil syndical de l'examen du PLU de Vitrolles par le Bureau syndical. L'avis rendu par le bureau syndical a été précédé d'un échange téléphonique entre Benoît ROUSTANG et la Maire de Vitrolles.

Benoît ROUSTANG présente ensuite les différentes observations et remarques formulées par le Bureau syndical sur le PLU de Vitrolles.

##### **❖ Accueil d'un stagiaire au Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise**

Benoît ROUSTANG informe les élus du conseil syndical de l'accueil en stage de Titouan MATHONNET, étudiant en Master 1 Gestion Durable des Territoires de Montagne, à partir de fin février 2023 pour une durée de 5 mois.

Il travaillera plus particulièrement sur la concertation à destination des jeunes, dans le cadre de la révision du SCoT, et appuiera l'équipe dans le cadre de la réalisation d'une demande de subvention LEADER.

Une fois l'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance.